



PLAN D'ACTION SUR LES LANGUES OFFICIELLES

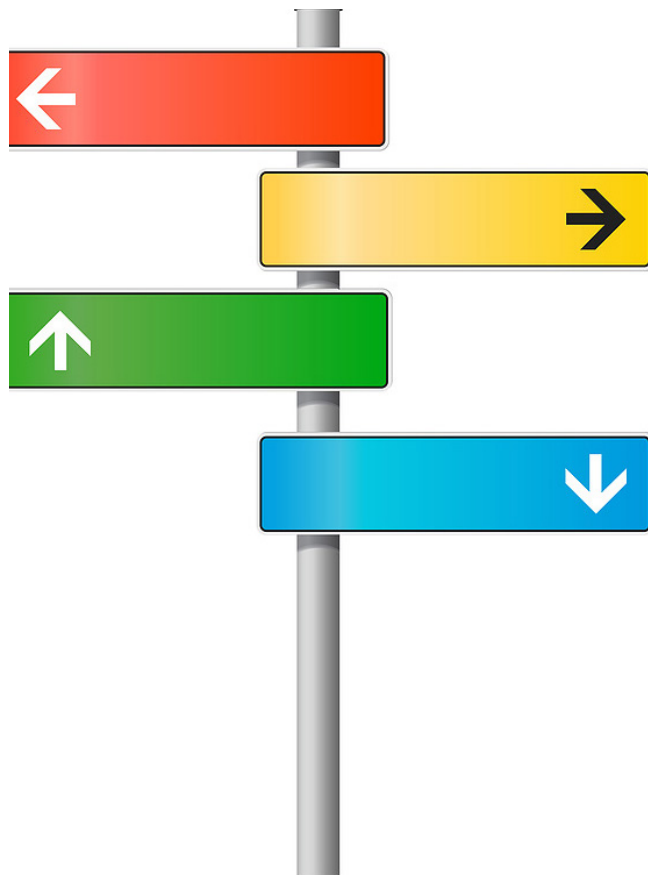
QUATRE ORIENTATIONS À DONNER

Deux professeurs de science politique, Linda Cardinal, de l'Université d'Ottawa, et Rémi Léger, de l'Université Simon Fraser (Colombie-Britannique), ont déposé un mémoire dans le cadre des consultations de Patrimoine canadien en vue du prochain plan d'action sur les langues officielles.

Au lieu de présenter une liste d'épicerie, ces professeurs ont décidé de proposer une vision susceptible de guider la nouvelle approche du gouvernement Trudeau dans le domaine des langues officielles. Désirant contribuer à une orientation globale, claire et cohérente du prochain plan d'action, ils ont identifié quatre pistes que le gouvernement devrait faire siennes.

« Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti libéral sous la direction de Justin Trudeau, le gouvernement fédéral semble avoir du mal à faire une place aux langues offi-

cielles dans sa représentation du pays. » Il faut donc travailler à faire corriger cette situation pour s'assurer que le français et l'anglais soient au cœur du contrat social canadien. Les professeurs ont raison de rappeler que, depuis 1982, le Canada a reconnu dans sa Constitution l'égalité du français et de l'anglais. Toutefois, si nous nous aventurons à dresser un bilan des initiatives prises pour favoriser une progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais, dans le cas de plusieurs autorités législatives, la liste n'est pas impressionnante,



là où elle existe.

« Le nouveau plan d'action doit montrer que le gouvernement canadien comprend bien son rôle de fiduciaire des minorités de langue officielle. » Et pour cette raison, le plan d'action doit constituer son outil majeur de politique publique.

Les professeurs notent que la ministre de Patrimoine canadien, Mélanie Joly, ainsi que son secrétaire parlementaire, Randy Boissonnault, sont très présents dans les milieux francophones minoritaires. Cette présence a permis de renouveler le lien entre le gouvernement et les communautés, libérer leur parole et permettre qu'ils se sentent enfin écoutés. Ils peuvent maintenant croire qu'il est loin le temps où, sous l'administration précédente, la ministre Shelly Glover

acceptait que des ministres albertains démontrent leur mépris envers la francophonie lorsqu'ils refusaient de signer la version française des ententes fédérales-provinciales.

Cependant, le gouvernement fédéral doit davantage respecter et valoriser l'expertise développée par les organismes francophones : « d'une part, en mobilisant leurs savoirs, et, d'autre part, en les habilitant à renforcer les espaces de vie en français ». Enfin, puisqu'il s'agit de la langue officielle minoritaire au Canada, le français a non seulement besoin de protection, mais également de promotion.

Selon les professeurs, le 150^e anniversaire de la fédération doit constituer une occasion en or pour clamer haut et fort que le français et l'anglais sont au

cœur de la diversité qui caractérise le Canada. À cet égard, il y a lieu de s'interroger si le plan d'action va inclure la mise en œuvre de la recommandation de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme : que, dans la capitale du Canada, le français et l'anglais aient un statut d'égalité totale, et que l'ensemble des services dispensés au public soit partout accessible dans les deux langues.

Linda Cardinal et Rémi Léger concluent leur mémoire en invitant le gouvernement canadien à se doter d'une vision claire et cohérente des langues officielles au Canada. « Le gouvernement canadien doit utiliser le plan d'action comme un outil de politique publique afin de donner plus de cohérence à son action auprès des minorités de langue officielle et favoriser la prise en charge par les communautés elles-mêmes des moyens de leurs ambitions. »

OFFRES D'EMPLOI

L'ACFA est à la recherche d'une personne dynamique et passionnée par la francophonie pour combler le poste suivant :

- **Coordonnateur (trice) de projets**

Visitez www.acfa.ab.ca/emploi.html pour obtenir plus d'informations sur le poste et sur les modalités pour postuler. Nous ne contacterons que les personnes choisies pour une entrevue, mais nous remercions ceux et celles qui auront soumis leurs candidatures.



WWW.ACFA.AB.CA



Suivez-nous : acfab



RÉMI LÉGER

